VILLE DE PARIS

INFORMATION

D23SGVP-110142

Exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 13 rue Saint Bon et 93 rue de la Verrerie, à Paris 4e en vue de réaliser un programme comportant 9 logements locatifs sociaux et 2 commerces

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Paris du 17 juillet 2023 et portant sur un immeuble situé 13 rue Saint Bon et 93 rue de la Verrerie, Paris 4e, cadastré section AD n° 14, appartenant à M. Pierre Michel BRANLY ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 11 août 2023 ;

Considérant que le 4e arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux de 15 % au 1er janvier 2022 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement, afin d'atteindre le seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 7 septembre 2023, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la déclaration d'intention d'aliéner de 3 463 000 € en valeur « occupé » auquel s'ajoute une commission de 137 000 € TTC à la charge de l'acquéreur, sur l'immeuble situé :

13 rue Saint Bon et 93 rue de la Verrerie à Paris 4e

en vue de réaliser un programme comportant 9 logements locatifs sociaux et 2 commerces.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 8 septembre 2023